



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet – 69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes

Siège social : 10 rue Paul Montrochet – 69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges

Comme mentionné aux points 1.4.2 et 2.4 de l'annexe, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes constitue des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Chambre Consulaire.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et examinés par la Commission des Finances de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 19 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

Pascal VUAILLAT

Associé

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2024		
BILAN (EUROS)				
EXERCICE : 2024				
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de recherche et développement	30 210,00 €	30 210,00 €	0,00 €	7 216,83 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 342 039,02 €	2 102 579,04 €	239 459,98 €	210 072,15 €
Droit au bail	6 465,32 €	0,00 €	6 465,32 €	6 465,32 €
Autres	195 509,29 €	161 500,84 €	34 008,45 €	43 035,35 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total	2 574 223,63 €	2 294 289,88 €	279 933,75 €	266 789,65 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 602 652,47 €	0,00 €	2 602 652,47 €	2 638 055,43 €
Agencements et aménagements de terrains	459 244,15 €	336 867,09 €	122 377,06 €	133 798,02 €
Constructions	79 108 971,73 €	35 313 352,56 €	43 795 619,17 €	45 064 639,45 €
Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques, matériel et outillage	4 342 578,92 €	3 242 942,14 €	1 099 636,78 €	1 137 259,02 €
Autres	19 076 687,91 €	15 968 882,25 €	3 107 805,66 €	2 920 008,40 €
Immobilisations corporelles en cours	695 749,31 €	0,00 €	695 749,31 €	581 554,93 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépréciation des immobilisations	0,00 €	19 000,00 €	-19 000,00 €	-19 000,00 €
Sous-total	106 285 884,49 €	54 881 044,04 €	51 404 840,45 €	52 456 315,25 €
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	1 449 945,26 €	15 244,90 €	1 434 700,36 €	1 521 518,67 €
Prêts	188 800,82 €	0,00 €	188 800,82 €	198 852,82 €
Compte de liaison OG	9 559 092,90 €	0,00 €	9 559 092,90 €	5 752 897,40 €
Autres	25 990,98 €	0,00 €	25 990,98 €	18 645,76 €
Sous-total	11 223 829,96 €	15 244,90 €	11 208 585,06 €	7 491 914,65 €
TOTAL I	120 083 938,08 €	57 190 578,82 €	62 893 359,26 €	60 215 019,55 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2024		
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2024				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 430 448,89 €	432 987,32 €	3 997 461,57 €	4 580 895,11 €
Fournisseurs débiteurs	20 642,92 €	0,00 €	20 642,92 €	8 839,63 €
Personnels et comptes rattachés	7 231,53 €	0,00 €	7 231,53 €	27 885,38 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 494,87 €	0,00 €	9 494,87 €	758,40 €
État et autres collectivité publiques	611 639,35 €	0,00 €	611 639,35 €	1 021 855,92 €
Autres créances	783 271,72 €	0,00 €	783 271,72 €	1 155 125,51 €
Charges constatées d'avance	158 984,54 €	0,00 €	158 984,54 €	199 759,39 €
TOTAL II	6 021 713,82 €	432 987,32 €	5 588 726,50 €	6 995 119,34 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités				
Caisse	9 564,59 €	0,00 €	9 564,59 €	25 521,38 €
Comptes courants	40 133 447,94 €	0,00 €	40 133 447,94 €	33 003 036,02 €
TOTAL III	40 143 012,53 €	0,00 €	40 143 012,53 €	33 028 557,40 €
Régies d'avances et accreditifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL IV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	166 248 664,43 €	57 623 566,14 €	108 625 098,29 €	100 238 696,29 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes			Comptes annuels 2024	
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2024				
PASSIF			Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES				
Apports				
Dotation			7 420 445,44 €	10 020 445,44 €
Dons et legs			3 095,68 €	3 095,68 €
Affectation			2 600 000,00 €	0,00 €
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			1 386 549,62 €	2 214 010,29 €
Ecart de réévaluation			0,00 €	0,00 €
Réserves			32 390 485,11 €	31 388 661,05 €
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser			0,00 €	0,00 €
Autres réserves (réserves facultatives)			0,00 €	0,00 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)			15 276 548,63 €	15 550 617,74 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)			2 312 042,14 €	-274 069,11 €
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			8 527 051,88 €	8 949 131,70 €
TOTAL I			69 916 218,50 €	67 851 892,79 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			7 898 885,00 €	4 821 273,72 €
Provisions pour charges			1 393 919,57 €	1 481 463,60 €
TOTAL II			9 292 804,57 €	6 302 737,32 €
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			8 262 780,26 €	7 923 258,51 €
Emprunts et dettes financières divers			17 827,13 €	16 774,13 €
Comptes de liaison OG			9 559 092,90 €	5 709 461,42 €
Avances de l'État et autres collectivités publiques			0,00 €	0,00 €
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 167 559,68 €	2 489 556,56 €
Dettes fiscales et sociales			2 489 299,40 €	2 630 079,38 €
Dont : Personnels et comptes rattachés			0,00 €	0,00 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 187 135,86 €	3 750 481,61 €
État et autres collectivités publiques			640 769,97 €	1 183 050,88 €
Dettes diverses				

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2024	
BILAN (EUROS) EXERCICE : 2024			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00 €	0,00 €
Clients et comptes rattachés		1 600,00 €	855,00 €
Autres dettes (y.c. 47)		1 610 229,43 €	1 812 933,65 €
Produits constatés d'avance		479 780,59 €	567 615,04 €
TOTAL III		29 416 075,22 €	26 084 066,18 €
TOTAL GENERAL (I+II+III)		108 625 098,29 €	100 238 696,29 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2024	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)			
EXERCICE : 2024			
	2024	2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Subvention d'exploitation (74)	5 929 888,91 €	6 465 097,20 €	
dont ministère chargé de l'artisanat	15 528,50 €	1 028 617,96 €	
dont Région	788 500,33 €	1 133 370,26 €	
dont taxe d'apprentissage	453 830,99 €	227 465,48 €	
Production stockée (71)			
Produits spécifiques (757)	26 380 378,82 €	26 430 658,81 €	
dont dotation de fonctionnement	26 061 816,00 €	26 131 200,00 €	
Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	20 473 000,18 €	19 396 879,85 €	
Reprises sur amortissement, dépréciations et provision d'exploitation (781, 782)	2 313 462,31 €	2 587 700,80 €	
Transferts de charges d'exploitation (791)	169 630,18 €	179 002,71 €	
Total produits d'exploitation	55 266 360,40 €	55 059 339,37 €	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel (64)	33 152 169,36 €	33 965 089,65 €	
Personnel extérieur à l'établissement (621)	2 419,05 €	8 715,75 €	
Impôts, taxes / rémunérations (admin. impôts) (631)	1 730 229,56 €	2 012 393,21 €	
Impôts, taxes / rémunérations (autres organismes) (633)	277 327,98 €	280 708,46 €	
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes) (6371)	64 175,23 €	80 440,00 €	
Achats (60 sauf 603)	3 042 458,66 €	3 291 304,91 €	
Variation de stocks (603)	0,00 €	0,00 €	
Charges spécifiques (657 et 658)	363 628,03 €	261 479,42 €	
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 631 633 6371, 65 sauf 657 et 658)	9 027 616,96 €	9 349 918,56 €	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (681)	3 867 127,76 €	5 979 735,29 €	
Total charges d'exploitation	51 527 152,59 €	55 229 785,25 €	
Résultat d'exploitation (+ ou -)	3 739 207,81 €	-170 445,88 €	
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et produits assimilés (76)	647 391,48 €	193 930,72 €	
Reprise sur dépréciations et provisions financières (786)	0,00 €	0,00 €	
Transfert de charges financières (796)			
Total produits financiers	647 391,48 €	193 930,72 €	
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées (66)	161 750,47 €	165 198,74 €	
dont intérêts des emprunts et dettes	161 750,47 €	165 198,74 €	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provision financières (686)	0,00 €	0,00 €	
Total charges financières	161 750,47 €	165 198,74 €	

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Comptes annuels 2024	
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (EUROS)			
EXERCICE : 2024			
Résultat financiers (+ ou -)	485 641,01 €	28 731,98 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1 321 048,88 €	934 904,94 €	
Sur opérations en capital	805 500,00 €	139 121,65 €	
dont produits des cessions d'actif (775)	805 500,00 €	139 121,65 €	
dont quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat (777)	0,00 €	0,00 €	
Reprise sur dépréciations et provisions exceptionnelles (787)	249 700,00 €	0,00 €	
Transferts de charges exceptionnelles (797)			
Total produits exceptionnels	2 376 248,88 €	1 074 026,59 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	138 627,22 €	1 060 245,83 €	
Sur opérations en capital	48 009,42 €	38 509,79 €	
dont V.N.C des éléments d'actif cédés (675)	48 009,42 €	38 509,79 €	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles (687)	4 008 174,92 €	61 083,18 €	
Total charges exceptionnelles	4 194 811,56 €	1 159 838,80 €	
Résultat exceptionnel (+ ou -)	-1 818 562,68 €	-85 812,21 €	
Impôts sur bénéfices	94 244,00 €	46 543,00 €	
Total impôts sur les bénéfices	94 244,00 €	46 543,00 €	
Total Charges	55 977 958,62 €	56 601 365,79 €	
Total Produits	58 290 000,76 €	56 327 296,68 €	
Résultat net (+ ou -)	2 312 042,14 €	-274 069,11 €	

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)	Annexe 8								
PRÉAMBULE	<table><tr><td>Total du Bilan :</td><td>108 625 098,29 €</td></tr><tr><td>Total des produits :</td><td>58 290 000,76 €</td></tr><tr><td>Total des charges :</td><td>55 977 958,62 €</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice :</td><td>2 312 042,14 €</td></tr></table>		Total du Bilan :	108 625 098,29 €	Total des produits :	58 290 000,76 €	Total des charges :	55 977 958,62 €	Résultat de l'exercice :	2 312 042,14 €
Total du Bilan :	108 625 098,29 €									
Total des produits :	58 290 000,76 €									
Total des charges :	55 977 958,62 €									
Résultat de l'exercice :	2 312 042,14 €									
1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES										
1.1 - Principes et conventions générales										
Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant de la réglementation en vigueur, et en particulier l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif au référentiel comptable applicable aux établissements du réseau des Chambres de Métiers et e l'Artisanat, et de sa mise à jour en octobre 2013, et ce, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.										
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.										
1.2 - Permanence des méthodes										
Les comptes de l'exercice ont été élaborés dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.										
1.3 - Méthodes d'évaluation										
1.3.1. Immobilisations incorporelles										
Les logiciels standards acquis sont amortis sur une durée de 1 an à 4 ans en linéaire, selon une durée prévisionnelle d'utilisation.										
1.3.2. Immobilisations corporelles										
Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.										
Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire.										
Durée d'amortissement des immobilisations corporelles :										
- Locaux bâtiment CRMA :	50 ans									
- Installations générales :	10 à 20 ans									
- Matériel de transport :	5 ans									
- Matériel de bureau et Informatique:	3 à 10 ans									
- Mobilier :	5 ans à 10 ans									
1.3.3. Autres immobilisations										
Il s'agit notamment de participations détenues par la Chambre de Métiers dans des organismes de formation.										
1.3.4. Créances										
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.										
La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.										

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)	Annexe 8
1.3.5. Provision pour engagements sociaux au titre des droits à la retraite Les engagements sociaux au titre des droits à la retraite ont été provisionnés à la clôture. Leurs évaluations est conforme à la norme IAS 19 et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. Les engagements ont été calculés sur la base des droits potentiels acquis par les salariés conformément au statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat (article 37-II), et selon un taux annuel d'actualisation de 3,38%.		
1.3.6. Subventions d'investissement La Chambre de Métiers reprend au résultat les subventions d'investissement au rythme des amortissements des immobilisations financées, et en fonction du taux de subvention.		
1.4 - Faits significatifs de l'exercice		
1.4.1. Caractéristiques de l'exercice Le décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région a instauré, les dispositions suivantes qui ont été applicables à compter du 1er janvier 2021 : - La création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, - L'abrogation des décrets portant création des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes. Les biens immobiliers et mobiliers, ainsi que les créances, les droits et obligations de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, y compris les droits et obligations du conseil de la formation institué en application de l'article R. 6331-63-1 du code du travail, ainsi que les biens immobiliers et mobiliers, les créances, les droits et obligations des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales de la région, ont été transférés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région. Les Comptes arrêtés au 31 décembre 2020 des 13 Chambres de Métiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été validés par la préfecture de région. Ces comptes ont été fusionnés pour établir la balance d'ouverture au 1er janvier 2021. L'arrêté préfectoral consécutif au décret ci-dessus, et fixant les modalités de transfert des biens, créances, droits et obligations à la nouvelle chambre régionale, a été publié le 25 mars 2024 sous le numéro 24-062.		
1.4.2. Evènements marquants Depuis le 1er janvier 2021, la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers et de l'Artisanat (TFCMA), est perçue par le niveau national, CMA France, et reversée mensuellement aux CMA de région. La répartition 2024 a été votée aux AG CMA France du 5 décembre 2023 et du 28 mai 2024. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a encaissé en 2023 la somme de 1 138 191 € au titre de fonds de solidarité créé par CMA France afin de financer en partie la transformation du réseau. Cette somme a été comptabilisée dans un compte de tiers dans l'attente de son emploi conformément aux dispositions votées par l'assemblée de CMA France. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a initié un plan de suppression d'emplois permanents en 2023. Cette décision a été annoncée en Commission Paritaire Locale le 25 octobre 2023 et entérinée par le Bureau du 07 novembre 2023 et par l'assemblée générale le 28 novembre 2023. Information en a été donnée à la Tutelle le 29 novembre 2023 qui a donné sa validation le 12 février 2024. Le plan de licenciement a été mis en œuvre en juillet 2024. Il a fait l'objet d'une contestation par un syndicat représentatif des agents, et la procédure est toujours en cours au 31 décembre 2024.		
1.4.3. Changement de méthode Il n'y a aucun changement de méthode à signaler sur l'exercice 2024.		
2 - NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN		

2.1 – Immobilisations brutes, et amortissements et dépréciations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice € (1)	Augmentations € (2)	Diminutions € (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	2 358 407,23 €	215 816,40 €	0,00 €	2 574 223,63 €
Immobilisations corporelles	107 355 510,96 €	2 981 726,01 €	4 051 352,47 €	106 285 884,50 €
Immobilisations financières hors OG	1 754 262,15 €	7 345,22 €	96 870,31 €	1 664 737,06 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	111 468 180,34 €	3 204 887,63 €	4 148 222,78 €	110 524 845,19 €

Amortissements et Dépréciations	Montant des amortissements cumulés au début de l'exercice (Compte 28) € (1)	Dotations de l'exercice (Compte 68) € (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice € (3)	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Immobilisations incorporelles	2 091 617,58 €	202 672,30 €	0,00 €	2 294 289,88 €
Immobilisations corporelles	54 899 195,71 €	3 210 467,90 €	3 228 619,57 €	54 881 044,04 €
Immobilisations financières hors OG	15 244,90 €	0,00 €	0,00 €	15 244,90 €
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	57 006 058,19 €	3 413 140,20 €	3 228 619,57 €	57 190 578,82 €

2.2 – État des créances

	Montant brut au bilan €	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	188 800,82 €		188 800,82 €
Autres créances immobilisées	25 990,98 €		25 990,98 €
Créances de l'actif circulant :			
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	4 018 104,49 €	4 018 104,49 €	
Créances diverses	1 411 637,47 €	1 411 637,47 €	
Charges constatées d'avance	158 984,54 €	158 984,54 €	
TOTAL DES CREANCES	5 803 518,30 €	5 588 726,50 €	214 791,80 €

2.3 – Variation des fonds propres

Fonds propres au 01/01/2024	67 851 892,79 €
Résultat exercice (+) (-)	2 312 042,14 €
Variation report à nouveau (+) (-)	0,00 €
Variation des subventions d'investissement (-)	-827 460,67 €
Autres variations (+) (-)	579 744,24 €
= Fonds propres au 31 déc. 2024	69 916 218,50 €

2.4 – Provisions pour risques et charges

Provisions	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice € (1)	Dotations de l'exercice € (2)	Reprises de l'exercice € (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice € (1) + (2) - (3)
Provisions pour risques	4 821 273,72 €	4 316 697,68 €	1 239 086,40 €	7 898 885,00 €
Provisions pour charges	1 481 463,60 €	113 900,00 €	201 444,03 €	1 393 919,57 €
	6 302 737,32 €	4 430 597,68 €	1 440 530,43 €	9 292 804,57 €

2.5 – Emprunts et dettes

	Montant net au bilan €	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an €	Échéances à plus d'un an €	Échéances à plus de 5 ans €
Emprunts et dettes financières diverses	8 280 607,39 €	691 358,39 €	3 418 066,08 €	4 171 182,92 €
Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	3 167 559,68 €	3 167 559,68 €		
Dettes fiscales et sociales	6 317 205,23 €	6 317 205,23 €		
Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés		0,00 €		
Clients et comptes rattachés.....	1 600,00 €	1 600,00 €		
Dettes diverses	1 610 229,43 €	1 610 229,43 €		
Produits constatés d'avance	479 780,59 €	479 780,59 €		
TOTAL DES DETTES	19 856 982,32 €	12 267 733,32 €	3 418 066,08 €	4 171 182,92 €

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes	Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)	Annexe 8
2.6 – Charges à payer, Produits à recevoir		
	2024	
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	-661 602,43 €	
409800 - Frs - Rabais à obtenir et autres avoirs non reçus	18 794,37 €	
418000 - Clients – Factures à établir	1 999 962,02 €	
419800 - Clts Rabais à accorder et autres avoirs à établir	-1 600,00 €	
428200 - Dettes provisionnées pour congés payés	-1 771 831,72 €	
428600 - Autres charges à payer	-40 363,07 €	
428610 - Personnel - Autres charges à payer CET	-651 606,71 €	
428700 - Produits à recevoir	0,00 €	
438200 - Charges sociales sur congés à payer	-1 020 608,53 €	
438600 - Organisme social - Autres charges à payer	-8 570,00 €	
438610 - Organismes social - Autres charges à payer CET	-384 697,84 €	
438700 - Organisme social - Produits à recevoir	1 201,14 €	
448600 - Autres charges à payer (Etat)	-164 175,23 €	
448700 - Produits à recevoir (Etat)	7 963,00 €	
468600 - Charges à payer	-1 592 547,43 €	
468700 - Produits à recevoir	179 551,73 €	
TOTAL	-4 090 130,70 €	
3 - NOTES SUR LES EFFECTIFS ET LE RESULTAT EXCEPTIONNEL		
3.1 - Répartition de l'effectif		
	2024	2023
Titulaires et stagiaires (ETP)	358,11	377,08
Contractuels (ETP)	226,61	221,64
Nombre ETP	584,72	598,72
3.2 - Analyse du résultat exceptionnel		
Dotations aux prov. pour risques et charges (-)	-4 008 174,92 €	
VNC des actifs cédés (-)	-48 009,42 €	
Autres charges exceptionnelles (-)	-138 627,22 €	
Reprises sur prov. pour risques et charges (+)	249 700,00 €	
Quote-part de subv. inscrites au résultat (+)	0,00 €	
Produits de cession des actifs immobilisés (+)	805 500,00 €	
Autres produits exceptionnels (+)	1 321 048,88 €	
= Résultat exceptionnel	-1 818 562,68 €	
4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN		

CMAR Auvergne-Rhône-Alpes		Annexes aux comptes annuels Annexes aux comptes de gestion (En application du Référentiel comptable)			Annexe 8
Engagements reçus : Néant Engagements donnés : Néant					
5 - INDEMNITES RELATIVES A CERTAINES INDEMNITES ET FRAIS					
Indemnités des personnels - Type d'indemnités		Montant en €			
Indemnités fondées sur l'Art. 24 du Statut du personnel (13ème mois)		1 623 488,17 €			
Indemnités fondées sur l'Art. 25-1 du Statut du personnel (Primes de sujétion)					
Indemnités fondées sur l'Art. 25-2 du Statut du personnel (Primes d'objectif ou de résultat)		11 208,63 €			
Avantages locaux fondés sur l'Art. 77 du Statut du personnel (Comité œuvres sociales)					
Divers (y compris le supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)					
TOTAL		1 634 696,80 €			
Frais de déplacements, de mission et réceptions et de représentation		Compte 6254 :	Compte 62564 : Missions	Compte 6257 : Réception	Compte 6258 : Frais de
Président		13 257,31 €	3 833,54 €		
Bureau hors Président		114 955,70 €	19 598,11 €		
Membres élus hors Bureau		44 510,77 €	6 020,95 €		
TOTAL		172 723,78 €	29 452,60 €	0,00 €	0,00 €
Indemnités de fonctions et vacations (Compte 653)		Indemnités de fonctions	Vacations		
Président		81 180,00 €			
Trésorier		38 940,00 €			
Bureau hors Président et hors Trésorier		339 504,00 €	19 338,00 €		
Membres élus hors Bureau			83 622,00 €		
TOTAL		459 624,00 €	102 960,00 €		